

# GUIDE DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

SAISON 2025-2026

UR14 AQUITAINE



## SOMMAIRE

Préambule.....	03
Liste des compétitions régionales.....	04
Quelques précisions importantes.....	05
Commissaires en charge des compétitions de l'UR14.....	07
CONCOURS QUALIFICATIFS POUR LES CONCOURS NATIONAUX.....	08
Les concours Nature .....	10
Les Concours Images Projetées Monochrome et Couleur.....	12
Concours Régional Quadrimages.....	12
Le Concours Audiovisuel « Court métrage photo ».....	12
Le Concours Régional Auteurs.....	13
Concours Régional Reportage Images Projetées.....	16
Concours Régional d'Auteurs « court ».....	17
Bordereau d'envoi Auteurs ( <i>toutes catégories</i> ).....	20
Concours Régionaux Jeunes.....	21
Défis de l'UR14.....	24

## Préambule

En ce début de saison, certains attendaient le nouveau guide régional des compétitions avec impatience. Non, il n'est pas en retard ! Sa publication a été retardée pour passer après celle du guide national qui est visible [ici](#).

Je vous disais l'an dernier que celui-ci doit être votre « livre de chevet ». C'est en effet la seule référence officielle, et nous avons donc limité le guide régional aux seules informations concernant nos propres concours régionaux.

Cette saison, peu de nouveautés à noter :

- la nouvelle Commissaire a divisé le *Concours Jeunes* en plusieurs compétitions distinctes, dont l'une est de thème libre et l'autre colle au thème du concours national, permettant à nos jeunes de participer sur les deux niveaux.

- devant le succès rencontré par le concours *Reportage IP*, organisé pour la première fois la saison passée, celui-ci est pérennisé, en adaptant son règlement à celui du concours National Reportage Papier qui vient d'évoluer.

- notre commissaire compétitions organisera de nouveau, en mars, les commentaires des juges en *visio* sur les résultats des compétitions IP.

La grande nouveauté apparaîtra la saison prochaine, avec la limitation annoncée de la participation des photographes non fédérés (dits OPEN) à nos concours régionaux. Certaines URs ont déjà mis en place un système de participation financière de ces candidats à l'organisation de ces concours, et le système sera généralisé la saison prochaine. Nous en reparlerons lors de notre AG du 14 décembre.

Je vous rappelle que c'est à **Tonneins (47)** qu'auront bientôt lieu les premières compétitions, le **13 décembre**, accueillis par le club local. Nature IP et Papier, audiovisuel, séries d'auteur seront alors en compétition. Puis les **28 février et 1<sup>er</sup> mars 2026**, c'est à **Mimizan (40)** que se tiendront les compétitions papier (monochrome et couleur) et la projection des images des compétitions IP monochrome, couleur, quadrimage, reportage et jeunesse, reçus par nos amis du club ASEM Photo.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à vos participations sur le site de [l'UR](#), sur [COPAIN](#) et le [site fédéral](#).

Je serai heureuse avec les membres du CA de l'UR14, de vous retrouver à ces occasions, toujours conviviales et pleines de belles rencontres photographiques. Merci à tous ceux qui s'investissent, à tous les niveaux pour faire vivre la FPF et l'UR d'Aquitaine. Nous recherchons toujours des personnes prêtes à prendre une responsabilité au sein de notre CA, en particulier cette année, pour pourvoir au poste de secrétaire. Si vous êtes intéressé(e) merci de me contacter au plus vite en prévision de notre **AG du 14 décembre à Tonneins**. *Ensemble, nous ferons vivre notre passion partagée des belles images !*

*Chantal Signoret Dussutour, Présidente de l'Union Régionale Photographique d'Aquitaine*

## Liste des compétitions régionales

-1/ Des concours permettant l'accès à des concours nationaux :

- *les concours Papier Monochrome et Couleur,*
- *les concours Images Projétées Monochrome et Couleur,*
- *les concours Nature Papier et Images Projétées*
- *le concours « Quadrimages »*
- *le concours régional des Séries d'Auteur,*
- *le concours audiovisuel dit « court-métrage photo ».*

Vous trouverez les règlements de ces compétitions dans le « *Guide national des compétitions* » dès sa parution sur le site de la FPF .

-2/ Des concours strictement régionaux, sans aucun débouché national :

- *le concours Auteur dit « mini série »,*
- *le concours Reportage en IP*
- *le concours Jeunes*

*Les règlements des concours strictement régionaux se trouvent ci-après.*

- Des défis : tout au long de la saison, sans lien avec les compétitions, les images présentées peuvent être (ou avoir été) utilisées dans les compétitions régionales ou nationales.

Pour les dates d'ouverture des inscriptions, voir sur le site COPAIN : <http://copain.federation-photo.fr>

## Quelques précisions importantes...

- ✓ l'auteur doit être en possession de tous les droits sur tous les éléments composant l'image
- ✓ la participation à toute compétition régionale, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'observation notamment des dispositions en matière de droit de la propriété intellectuelle, de droit à l'image des personnes et du droit au respect de la vie privée
- ✓ la photographie d'une œuvre d'art ou d'une installation artistique, n'est pas recevable
- ✓ l'utilisation de l'IA générative est interdite dans toutes les œuvres présentées en compétition
- ✓ l'Union Régionale ne saurait être rendue responsable d'une inobservation quelconque des lois par les concurrents qui participent à ses compétitions
- ✓ toute photo ou groupe de photos provenant d'une personne non affiliée à la Fédération Photographique de France au jour du concours régional, ne pourra être qualifiable pour les Concours N2
- ✓ l'inscription aux concours régionaux se fait par connexion sur le site de la FPF, en choisissant dans le menu « site des concours » ou en allant directement sur <http://copain.federation-photo.fr>
- ✓ même pour des concours individuels, en particulier les Régionaux papier, il serait souhaitable, qu'à défaut de gérer l'inscription des photographies sur le site National, le président du club ou un membre désigné par lui s'assure de la conformité des envois. En effet, la plupart du temps, un club n'en effectuant qu'un seul, c'est donc au responsable de vérifier la conformité de celui-ci
- ✓ une même photo ne peut être présentée qu'**une seule fois, la même année**, dans les concours IP ou papier. Par même photo, il est entendu des images tirées du même déclenchement (rafale)
- ✓ pour tous les concours « photo » avec inscription par COPAIN, il est obligatoire de fournir le fichier numérique correspondant dès l'inscription sur le site (format maximum **1920x1920** pixels en JPEG, avec la plus grande des dimensions = 1920 px), **au profil sRGB**, d'un poids maximum de **3Mo**

- ✓ pour les photos papier, l'image téléchargée doit être identique à celle qui est imprimée : attention aux inversions de fichiers qui provoquent l'élimination des 2 photos
- ✓ une seule étiquette doit être apposée au verso : en haut à gauche, dans le sens de lecture de l'image. Attention : **en cas d'erreur dans la position des étiquettes, aucune disqualification n'est prévue, mais les photos seront obligatoirement jugées en fonction de l'orientation donnée**
- ✓ dans les concours « papier », en prévision des manutentions multiples en N2, les œuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas **2,5 mm**. Cette règle ne concerne pas les concours « auteurs »
- ✓ une photo et son support ne doivent comporter, au recto de la photo, **aucun signe distinctif** qui permettrait l'identification du club ou de l'auteur par les juges
- ✓ ne pas abuser des photos dites « nature » dans les concours généraux : en national 2 (N2), seules **2** photos d'animaux sauvages seront acceptées par Club. Ne pas oublier de cocher la case prévue lors de l'inscription de la photo sur COPAIN
- ✓ à l'exception du concours nature papier, les photos ne sont pas rendues à la fin des différents concours papier. Elles seront conservées par les commissaires afin d'alimenter le National 2. Les cartons d'envoi seront rendus complets lors de l'Assemblée Générale suivante ou renvoyés au retour des images du N2, en fin de saison (si chèque de retour inclus, libellé au nom du commissaire).

## Commissaires en charge des compétitions de l'UR 14

### Commissaire Nature

Claudine Bergalasse

[nature.pap@ur14.federation-photo.fr](mailto:nature.pap@ur14.federation-photo.fr)

[nature.ip@ur14.federation-photo.fr](mailto:nature.ip@ur14.federation-photo.fr)



### Commissaire Papier Monochrome

Brigitte Monjaux

[mono.pap@ur14.federation-photo.fr](mailto:mono.pap@ur14.federation-photo.fr)



### Commissaire Quadrimages, IP Monochrome et Couleur

Bernard Bourguignon

[quadrimage@ur14.federation-photo.fr](mailto:quadrimage@ur14.federation-photo.fr)

[mono.ip@ur14.federation-photo.fr](mailto:mono.ip@ur14.federation-photo.fr)

[coul.ip@ur14.federation-photo.fr](mailto:coul.ip@ur14.federation-photo.fr)



### Commissaire Reportage Images Projétées

René Signoret

[reportage.IP@ur14.federation-photo.fr](mailto:reportage.IP@ur14.federation-photo.fr)



### Commissaire Série Auteur et Livre Auteur

Christian Latreille

[auteurs.pap@ur14.federation-photo.fr](mailto:auteurs.pap@ur14.federation-photo.fr)



### Commissaire Audiovisuel

Michel Brioul

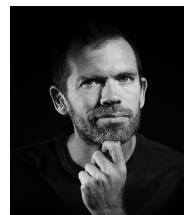
[audiovisuel@ur14.federation-photo.fr](mailto:audiovisuel@ur14.federation-photo.fr)



### Commissaire Papier couleurs

Vincent Boirie

[coul.pap@ur14.federation-photo.fr](mailto:coul.pap@ur14.federation-photo.fr)



### Commissaire Jeunesse

Muriel Aloyer

[jeunes@ur14.federation-photo.fr](mailto:jeunes@ur14.federation-photo.fr)



### Commissaire Compétitions

Bernard Bourguignon

[competitions@ur14.federation-photo.fr](mailto:competitions@ur14.federation-photo.fr)

## CONCOURS QUALIFICATIFS POUR LES CONCOURS NATIONAUX

### Les concours Papier Monochrome et Couleur

#### Participation

- ✓ Tous les clubs de l'UR 14 peuvent participer, les clubs en Coupe de France ou en N1 peuvent présenter une 2<sup>ème</sup> équipe avec des auteurs différents de ceux qui participent aux concours nationaux. Cette 2<sup>ème</sup> équipe participe aux régionaux et peut se qualifier pour le National 2 mais en cas de bon classement elle ne peut prétendre à monter au National 1 et laisse sa place.
- ✓ Les individuels peuvent participer au N2.
- ✓ La participation au N2 est de 6 photos par club avec 3 photos maximum par auteur.

#### Nombre d'épreuves

4 photos par auteur limité à 99 par club (*limite logiciel*) dont 1 photo ***nature*** maximum par auteur.

#### Inscription

Chaque photo, dont la dimension sera de 1920 pixels pour le plus grand côté, aura un fichier numérique d'un poids max de 3 Mégaoctets , avec le profil colorimétrique sRGB, dans le sens de lecture de l'image.

Ces inscriptions se feront sur le site de la F.P.F. (*COPAIN* <http://copain.federation-photo.fr>).

## Envoi des photos

Le colis doit parvenir au Commissaire 15 jours minimum avant la date du jugement, accompagné obligatoirement du bordereau d'inscription et des frais de retour (par chèque uniquement, à l'ordre du commissaire concerné), en cas de renvoi par la poste. Les œuvres sont à envoyer à :

- pour le concours **papier monochrome**  
**Brigitte Monjaux,**  
**17 Allée du Foquet**  
**33 470 Gujan Mestras**

- pour le concours **papier couleur**  
**Vincent Boirie**  
**19 rue Fougnet**  
**33600 Pessac**

## Retour

À l'issue du jugement, toutes les photos sont conservées par les commissaires, à l'exception de la nature. Ils envoient la sélection déterminée en fonction des résultats et des quotas de l'UR au club organisateur de la compétition N2 et conservent les autres. Elles seront rendues lors du congrès régional suivant ou renvoyées en fin de saison si un chèque a été joint aux photos.

## Les concours Nature :

Les deux concours Nature *Images Projetées* et *Papier* sont qualificatifs pour les concours nationaux (N2) de la F.P.F

### CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CONCOURS NATURE

- *Les auteurs des clubs ou individuels affiliés FPF*
- *Nombre de photos par Club : maximum 99*
- *Nombre de photos par Auteur : 4 maximum en papier et 3 maximum en IP*
- *Codification des photos : bien respecter les instructions de chaque discipline*
- *Respect des règlements généraux des Compétitions de la FPF*
- *La Commissaire Régionale peut être amenée à réclamer les fichiers natifs aux responsables club ou aux auteurs*

## Envoi des photos

Pour le concours Nature papier, les œuvres sont à envoyer à :

*Claudine Bergalasse,  
2 rue du stade  
47 310 BRAX.*

Les frais postaux pour le retour des œuvres sont à joindre à l'envoi, uniquement par chèque.

## Jugement

**Composition du Jury :** Trois personnes du monde photographique, extérieurs ou non à la région (mais dont les Clubs ne concourent pas). Les photos seront présentées aux juges en préservant l'anonymat des œuvres. Le jour de la compétition, une projection et discussion des images jugées sera organisée.

## Palmarès

- Classement par auteur sur les 3 meilleures photos
  - Classement clubs sur les 6 meilleures photos

*Dans chacune des catégories seront récompensées*

- Le meilleur Club
  - La meilleure Image

## Challenge Jacky Latrubesse

Un challenge rend hommage à notre ami **Jacky Latrubesse**, commissaire Nature décédé alors qu'il était en fonction.

Chaque année lors du congrès régional d'Aquitaine, il sera remis en jeu, le possesseur du challenge le remettra lui-même au club primé de l'année suivante.

Il est désormais remis au meilleur auteur de la compétition Nature Papier.

## Les Concours Images Projetées Monochrome et Couleur

- Chaque auteur peut envoyer jusqu'à **3** photographies pour chacun de ces deux concours.
- Nombre de photos par Club : maximum 99
- Les jugements sont faits par Internet.

## Les inscriptions

Elles sont faites par connexion sur le site Concours de la FPF : <http://copain.federation-photo.fr>

### Concours Régional Quadrimages

#### Principe

Chaque auteur peut présenter deux quadrimages.

### Le Concours Audiovisuel « court-métrage photo »

Un auteur ne peut avoir qu'un seul montage audiovisuel sélectionné pour le Concours National.

#### Acheminement des œuvres

- Le montage audiovisuel devra être envoyé sous la forme d'un fichier pour vidéo-projection en format maximum de 1920x1080 pixels par Internet.  
L'envoi se fera via un site permettant le transfert de fichiers lourds.
- Le fichier sera de préférence en exécutable (.exe), ou en format vidéo (WMV ou MP4)– éviter le format .AVI.

- Les montages doivent être inscrits sur le site des concours et la fiche d'identification , format "xls", disponible sur le site FPF, doit être téléchargée à l'inscription.
- La fiche d'identification normalisée sera transmise en même temps que le montage.
- Le jugement sera fait par internet
- Les montages audiovisuels sélectionnés (en fonction du quota attribué à notre UR) seront transmis pour participer au concours National 2 Audiovisuel par le Commissaire Régional

## Le Concours régional Auteurs

Cette compétition est destinée à récompenser un ensemble de photographies appelé série. Par *série*, il faut entendre continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche, donnant ainsi une unité à l'ensemble.

## Règlement

Il y a deux compétitions distinctes :

- Un concours régional d'**auteur 1** (8 à 15 photos) qualificatif pour le concours national.
- Un Prix d'Auteur court, Régional (de 5 à 7 photos), ouvert à tous y compris les jeunes (non qualificatif pour le National ; voir page 17).

Puisque nous sommes en concours open, je ne parlerai pas d'adhérents, mais de participants, en sachant toutefois que si une série **Auteur 1** venait à être qualifiée pour le National, son auteur devra être à jour de sa cotisation fédérale au moment du concours donc devienne un adhérent.

Chaque participant ne pourra présenter qu'une série dans chaque catégorie. Dans le cas où un auteur participe aux deux concours séries d'auteur, les thèmes des séries doivent être différents.

Ces concours sont réservés aux épreuves sur papier.

## **Acheminement**

- ✓ Les photos devront être mises dans un emballage résistant pouvant permettre le retour.
- ✓ Le non-respect des délais entraînera la disqualification.

## **Jugement**

- ✓ Concernant le Concours régional, le jury procédera, dans un premier temps, à une présélection.
- ✓ Les œuvres non retenues seront toutes classées à égalité après la dernière œuvre retenue.
- ✓ Les œuvres retenues dans la présélection seront notées de 06 à 20 afin d'en faire un classement.

## **Résultats**

Chaque Auteur recevra la notification et le commentaire du jugement du classement de sa série.

## **Règles générales**

Les prescriptions communes à toutes les Compétitions Fédérales de la FPF, s'appliquent sans restriction aux Concours Régionaux d'Auteur.

## **Retour des œuvres**

Les épreuves non retenues pour le National 2 seront rendues, le jour du Congrès Régional, accompagnées du résultat et du palmarès.

A défaut, elles seront renvoyées en port dû. Seules les séries qualifiées pour le National 2 seront conservées par le commissaire régional.

## Autres informations

- Les auteurs qualifiés pour le National 1 et la Coupe de France ne peuvent pas participer au concours régional auteur.

## Envoi

Voir Bordereau en annexe page 20.

***Ne pas oublier le fichier CSV et une planche contact de qualité.***

## CONCOURS NON QUALIFICATIFS POUR LES CONCOURS NATIONAUX

### Concours Régional Reportage Images Projetées

#### Principe

Le reportage doit raconter une histoire, documenter un événement ou un sujet spécifique à travers une série de photographies soigneusement sélectionnées. Les œuvres présentées seront à contenu informatif et émotionnel. La série devra raconter une histoire.

Les photos qui seront des mises en scène d'événement ou d'activités organisées par le photographe ne sont pas éligibles. Les seules modifications autorisées sont l'élimination des taches, rayures ou bruit numérique. Les photos devront rester naturelles, et tous les traitements dits de postproduction seront limités.

Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments modifiant l'image originale ne sont pas recevables.

#### Dispositions pratiques

La compétition est uniquement régionale sous la forme images projetées, l'inscription se fait sur COPAIN . La série pourra être ensuite imprimée pour participer à la compétition Nationale Papier.

Un texte anonyme de 300 mots maximum au format JPEG est imposé et présenté sur un fond blanc.

Chaque série inscrite sur COPAIN comportera de 8 à 12 photos, les images devant respecter le format habituel des compétitions.

#### Jugement

Un jury composé de 3 personnes notera chaque série par internet.

## Concours Régional d'Auteurs « court »

Comme pour la série Auteur qualificative pour le National, cette série est destinée à récompenser un ensemble de photographies. Cela signifie continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une continuité à l'ensemble.

### Régional

Le concours Régional Auteur Mini Séries n'est pas qualificatif pour le concours National 2 Auteurs.

### Nombre de photos

- Chaque œuvre comportera de 5 à 7 photos.
- L'auteur peut joindre un texte anonyme d'une dizaine de lignes pour présenter sa démarche. Ce texte devra avoir une présentation de qualité, pour ne pas nuire à la présentation de l'ensemble. Dans cette série, toute liberté de création est laissée aux auteurs ( texte, plusieurs images sur un support, etc.) à condition que la photo garde une part prépondérante et prime sur le reste.

### Inscriptions

Il n'y a pas d'inscription sur le site des concours. Il suffit de renvoyer au commissaire régional, par mail, wetransfer ou grosfichiers, par exemple, le bordereau avec les fichiers constitutifs de la série. Voir bordereau dans l'annexe page 20.

### Présentation

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble, sur un support dont les dimensions seront comprises entre 30x30cm et 50x50cm.

Le support qui doit être rigide sera soit un support carton d'une épaisseur maximale de 2,5 mm, soit un papier épais d'au moins 300g/m<sup>2</sup>.

Plusieurs images ou du texte (court) sur un support sont acceptés et ne comptent que pour une photo.

## **Identification**

- Chaque épreuve portera à son verso, **en haut, gauche**, une étiquette manuscrite avec le titre de la série, le nom de l'auteur et le numéro d'ordre (Ex : 1/7).
- Le support de présentation ne compte pas dans le nombre de photos.

## **Acheminement des œuvres**

Les photos devront être mises dans un emballage résistant pouvant permettre le retour. Le non-respect des délais entraînera la disqualification.

## **Jugement**

Les œuvres seront notées de 06 à 20 afin d'en faire un classement.

Chaque Auteur recevra la notification du classement de sa série.

## **Retour des œuvres**

Les séries pourront être récupérées accompagnées du résultat et du palmarès après le jugement.

A défaut, elle seront renvoyées en port dû.

## Envoi

Ces concours d'auteurs devront être postés à :

Christian LATREILLE  
59 Avenue de La Canéda  
24200 SARLAT  
Tel 06 76 66 05 78  
Mail : [christian.latreille24@orange.fr](mailto:christian.latreille24@orange.fr)

## Bordereau d'envoi Auteurs (toutes catégories)

### CONCOURS D'AUTEURS RÉGIONAL 1 et 2 2025/2026

NOM : ..... PRÉNOM: .....

ADRESSE : .....

.....

Tel : ..... Mail : .....

#### Catégorie : **cocher svp la catégorie**

- Prix d'Auteur 1 Régional (Série de 8 à 15 photos )  
(*qualificatif pour le National 1*).
- Prix d'Auteur 2 court Régional (de 5 à 7 photos), ouvert à tous y compris les jeunes  
(*non qualificatif*)

*Se rapporter au règlement ci-joint*

TITRE : .....

NOMBRE DE PHOTOS DANS LA SÉRIE : ..... (Hors support de présentation)

*Ce bordereau peut être photocopié.*

## Concours régionaux jeunes

ATTENTION Cette année, l'UR14 propose deux compétitions distinctes :

Le concours régional jeunes **thème libre** et le concours régional jeunes **série thématique**.

### Règles communes aux deux compétitions : qui peut participer

Dans les deux cas, le concours est dit « open », ouvert à tous les jeunes ou groupes de jeunes, adhérents ou pas à la FPF, ayant moins de 18 ans au 1er septembre 2025. La participation de collectifs (écoles, collèges...) est autorisée. Le collectif qui s'inscrit sera alors considéré comme un seul participant. On distingue deux tranches d'âge : de 8 à 13 ans et de 13 à 18 ans. Mais, s'il s'agit d'une participation collective, on admettra que les concurrents dépassent la limite d'âge dans la mesure où ils feront partie d'une classe (5e pour les collèges et Terminale pour les lycées).

Un jeune qui participe au sein d'un collectif peut aussi concourir seul pour peu qu'il fournisse des photos totalement différentes.

De la même manière, un jeune ou un collectif peut s'inscrire dans les deux compétitions (libre et série thématique) dès lors que les photos sont totalement différentes.

### Droit à l'image

Les responsables légaux - ou l'encadrant pour un collectif - s'assureront que le droit à l'image des personnes photographiées est respecté.

### Contact

Pour toute question relative au concours jeunesse, vous pouvez contacter la commissaire Muriel Aloyer à [jeunes@ur14.federation-photo.fr](mailto:jeunes@ur14.federation-photo.fr)

## I) CONCOURS RÉGIONAL JEUNES THÈME LIBRE

### ***Nombre d'images***

3 photos noir et blanc ou couleur (indifféremment, pas de catégorie spécifique, contrairement au concours IP adultes). Comme pour le concours adultes, les photos seront jugées par internet, par trois juges.

### ***Thème***

Thème libre (les photos seront jugées à la photo et non par séries). Les règles sont les mêmes que pour les jugement adultes : les photos peuvent être retouchées avec un logiciel photo mais l'usage de l'IA générative est interdit.

### ***Modalités d'inscription***

Remplir le formulaire d'inscription (modèle individuel ou collectif) disponible sur le site de l'UR14 à la rubrique concours jeunes thème libre et le renvoyer à [jeunes@ur14.federation-photo.fr](mailto:jeunes@ur14.federation-photo.fr) accompagné des photos. Utiliser de préférence un site spécialisé dans le transfert de gros fichiers (type swisstransfer, smash, drop.infini.fr., wetransfer. etc.) avant le 1er février 2026

Les fichiers seront de préférence en format JPEG présentés dans le sens de lecture. (1920 pixels dans le plus grand côté)

Chaque photo devra être renommée avec : le nom de l'auteur ou du collectif - le nom de la photo -.

Pour les collectifs, la personne qui encadre l'activité s'assurera d'avoir récolté toutes les autorisations écrites des responsables légaux des enfants engagés dans le collectif. Il n'est toutefois pas utile de les envoyer à la commissaire, le formulaire d'inscription suffit.

## II) CONCOURS RÉGIONAL JEUNES SÉRIE THÉMATIQUE

Ce concours suit les mêmes règles que le concours national jeunes et les participants seront automatiquement inscrits au concours national dès lors que leur dossier sera complet. Le règlement est disponible sur le site <https://copain.federation-photo.fr/>

Dans ce concours, les auteurs et autrices, en individuel ou collectifs, présentent une série cohérente de 6 ou 9 images sur un thème imposé. Ainsi, les photos seront jugées en série.

### ***Thème***

Catégorie 8 - 13 ans : ***"Racontez-nous une histoire en 6 images"***

Catégorie 13 - 18 ans : ***"Racontez-nous une histoire en 9 images"***

Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres. Chaque série sera bien identifiée et un titre lui sera donné. (maximum 25 caractères, espaces compris).

### ***Modalités d'inscription***

Remplir le formulaire d'inscription (modèle individuel ou collectif) disponible sur le site de l'UR14 à la rubrique concours jeunes série thématique et le renvoyer à [jeunes@ur14.federation-photo.fr](mailto:jeunes@ur14.federation-photo.fr) accompagné des photos. Utiliser de préférence un site spécialisé dans le transfert de gros fichiers (type swisstransfer, smash, drop.infini.fr., wetransfer. Etc.) avant le 1er février 2026.

Les fichiers seront de préférence en format JPEG présentés dans le sens de lecture. (1920 pixels dans le plus grand côté) Chaque photo devra être renommée avec : le nom de l'auteur ou du collectif - le nom de la série - le numéro d'ordre des images dans la série. (1sur6, 2sur6 etc.).

## LES DÉFIS DE L'UR 14

Pour la saison 2025/2026, 5 défis sont lancés :

- Défi « ***Fête de la Photo*** » vos deux photos préférées, sans restriction, ouvert aux non fédérés
  - Défi Monochrome – Thème : « ***Point de fuite*** »
  - Défi Couleur – Thème : « ***Étrange...*** »
  - Défi Nature – Thème : « ***Cache-cache*** »
  - Défi Créativité
- ☞ Vous trouverez aussi le règlement complet sur le site de l'UR 14 :  
<https://ur14.federation-photo.fr/defis-autres-concours>

Les dates d'inscription et de publication des résultats sont à retrouver sur le site des concours de la FPF. Chaque défi est indépendant.

Les règles de présentation et d'inscription sur COPAIN sont les mêmes que pour les compétitions IP monochrome, couleur et nature.

Une photo ne peut participer qu'à un seul défi sur une même saison photographique.

Une photo classée dans les trois premières places, ne pourra pas participer à un défi les deux années suivantes.

Les photos ayant participé aux défis peuvent aussi participer aux concours régionaux et/ou nationaux de la FPF.

Les défis sont réservés aux membres FPF, à jour de leur cotisation, à l'inscription des photos.

Une exception : le défi « Fête de la Photo » est « open », ce qui implique que des personnes non fédérées peuvent y participer. Pour cela elles doivent être inscrites dans un club comme membre "open" et être référencées dans la base en ligne ou s'adresser à la Présidente de l'UR.

Le défi et son thème sont annoncés dans son titre. Les photos n'y correspondant pas seront disqualifiées.

Le jugement est assuré par trois personnes extérieures à l'Union Régionale, par Internet, de la même façon que sont jugés les concours en IP.

Pour les photos classées aux 3 premières places de chaque défi, les auteurs s'engagent à fournir, à la demande du commissaire, le fichier haute-définition pour un tirage A3, afin qu'elles soient imprimées et exposées par l'Union Régionale.

Les tirages seront conservés pendant trois ans par l'UR14. Pendant cette période, ils peuvent être exposés afin de faire la promotion de la photographie dans les différentes manifestations auxquelles, l'UR participe.

Au bout des trois années, l'auteur pourra demander à la Présidente de l'UR de récupérer les tirages de ses photos ou en faire don à l'UR. Les tirages seront remis aux auteurs en ayant fait la demande, lors d'un congrès de l'UR.